

L'aube de la revendication royale bretonne (1260-1290)

Au début du XIII^e siècle, une nouvelle dynastie ducale apparaît en Bretagne. Alix de Bretagne, dite de Thouars, fille de Constance, est choisie par une assemblée de la noblesse et du clergé pour être l'héritière. Elle est promise à Henri de Penthièvre, et ce choix est agréé par le roi de France. Mais Philippe Auguste, se ravisant, donne Alix en mariage à Pierre Mauclerc, de la lignée des Capétiens, un de ses proches parents, fils du comte de Dreux.

La volte-face du roi est expliquée par dom Morice¹ : «Mais ayant fait réflexion dans la suite que l'esprit d'indépendance avait toujours régné dans la Maison de Penthièvre, il jugea sagement qu'il ne convenait pas de la rendre trop puissante, et de lui donner les moyens de se soustraire à la domination française... Philippe crut qu'il ne pouvait rien faire de mieux que de marier l'héritière de Bretagne avec un prince de son sang, accoutumé dès l'enfance à respecter la Couronne de France, ce qu'il ne pouvait espérer d'un jeune prince, dont les ancêtres n'avaient voulu dépendre de personne». Le programme politique est clair : comme en Normandie et en Anjou, provinces soustraites depuis peu aux Plantagenets, le roi de France agit en maître en Bretagne : en 1206, par exemple, il frappe monnaie à Nantes, Rennes et Guingamp, avec la titulature *dux Britanie*². C'est lui qui dispense l'héritage breton à qui lui plaît. De son représentant, mûrement choisi dans sa famille, il n'a rien à craindre. Du moins l'espère-t-il !

De ces événements se dégage une double perspective : les Dreux, qui viennent de Champagne, sauront-ils défendre un héritage aussi inopiné, réalisé aux dépens des Avaugour, c'est-à-dire s'intégrer et se faire accepter par des Bretons, à qui ils ont été imposés ? Pourront-ils, d'autre part, gouverner comme ils l'entendent et avoir des ambitions, face à l'autoritarisme du roi de France ?

Un second héritage, un royaume et donc un titre de roi, celui de la Navarre, va mettre le feu aux poudres. Le tombeau de Robert de Bretagne,

¹ Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, Paris, 1750, I, p. 138.

² PARENTEAU, F., *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 2^e éd., Nantes, 1869, p. 111.

à Nantes, analysé en 1993 dans les *Mémoires* de notre Société³, ne pourrait être que le prologue du bras de fer avec Louis IX. Non loin de là, à Villeneuve, une autre œuvre funéraire, une des plus belles de l'Europe chrétienne du XIII^e siècle, paraît témoigner également. Elle a été initialement élevée à la mémoire de la fameuse héritière, Alix de Thouars, morte en 1221 ; puis Yolande de Bretagne, décédée en 1272, est venue s'allonger auprès de sa mère. Les quatre illustrations qui nous sont parvenues nous livrent un décor héraldique impressionnant, dépassant 300 écus : deux cent quatre-vingt-cinq écus et assimilés⁴, se laissent étudier, répartis entre les trois aquarelles de Gaignières et le dessin publié par dom Morice ; soixante-seize autres sont flous ou invisibles. Le déchiffrement s'avère ardu. Cette première approche, fondée sur une lecture partielle de l'héraldique, vise à attirer l'attention sur une œuvre de premier plan, particulièrement méconnue.

L'arrivée des Capétiens en Bretagne : la bataille de l'assimilation

L'attribution brutale du duché favorise une logique de l'affrontement entre les indigènes du nord, mécontents d'avoir été évincés, et les nouveaux venus, qui s'établissent au sud de la Haute-Bretagne (cf. tableau généalogique, annexe III).

Le passé breton au secours du bon droit des indigènes du nord

Au lendemain de la spoliation de 1213, le camp de Henri de Penthièvre, dit d'Avaugour, comprend, outre Conan de Léon, les vicomtes de Léon et le seigneur de Craon, sa belle-mère Gervaise de Dinan, qui possède Dinan-sud et a épousé Juhel de Mayenne ; les barons de Fougères et de Vitré lui sont aussi liés par parenté (cf. tableau généalogique, annexe III). Il représente une puissance territoriale considérable, de la Rance à la pointe Saint-Mathieu⁵.

Les deux premiers gisants bretons en granit⁶, exécutés dans le pays de Dinan, sont d'une qualité surprenante (fig. 1). Ils imitent les tombeaux en

³ COPY, Jean-Yves, «Une couronne de roi pour un prince breton du XIII^e siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1993, p. 385-401.

⁴ Ce terme recouvre les quatre-vingt-trois éléments, répartis sur trente-quatre lignes, du tapis héraldique qui orne la dalle de Yolande.

⁵ LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Rennes, p. 17.

⁶ COPY, Jean-Yves, *Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne. Les gisants haut-bretons*, Paris, 1986, p. 31-39.

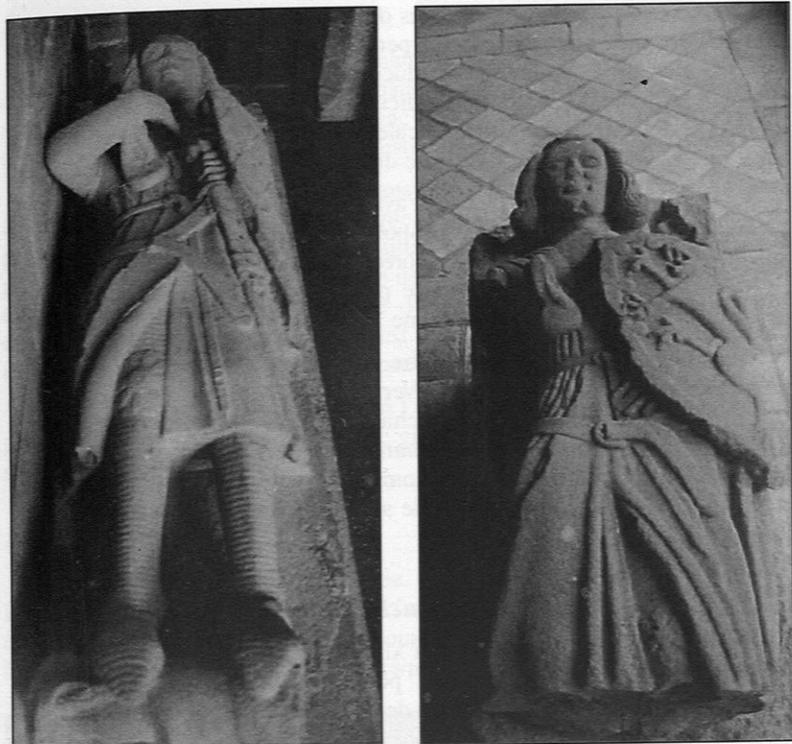


Figure 1 – (à gauche) Dinan (Côtes-d' Armor), musée du Château, tombeau de Roland de Dinan, m. 1186. (à droite) Tréguier (Côtes-d'Armor), cloître de la cathédrale, tombeau d'Alain de Dinan, dit de Vitré, m. 1197. Provenance : Languédias (Côtes-d' Armor) : abbaye de Beaulieu.

calcaire des Beaumont de Beaumont-sur-Sarthe, parents des Penthivère. La formule iconographique dérive de celle des *Dying Gauls* anglais : le corps est en mouvement, la tête, volumineuse, projetée en avant, ne repose pas sur le coussin, le vêtement a des plis agités ; les mains ne sont pas jointes : l'une tient l'épée, l'autre est repliée sur la poitrine. La taille est gigantesque (2,15 m), ajoutant au caractère épique et à l'héroïsation des personnages. De telles images sont à l'opposé des gisants parisiens à taille humaine, au calme contenu, et d'un équilibre absolu. Elles appartiennent au milieu artistique Plantagenet et reflètent, dans les influences subies, les attaches politiques du moment.

Rolland de Dinan, mort en 1186, fut l'homme de confiance du roi d'Angleterre Henri II. André de Vitré, son neveu et héritier, fut conseiller

de Constance de Bretagne⁷. Tous les deux exercèrent la fonction de sénéchal de Bretagne, une charge créée pendant le règne de Henri II. Ce « personnage-clé de l'administration ducale... », écrit Noël-Yves Tonnerre⁸, cumulait les fonctions militaires, judiciaires, administratives et financières. Premier exécutant de la volonté ducale, il était tout naturellement responsable du gouvernement en l'absence du duc».

Ainsi la relation des Avaugour avec le pouvoir breton est démontrée. Le siège du pouvoir était, avant la spoliation, dans leur propre famille. Ils appartiennent au premier lignage breton. Ils ont fait l'histoire, ils sont l'histoire et leur cause ne peut être plus juste. Il n'y a pas plus breton qu'eux, ils ont l'authenticité bretonne.

Les deux œuvres pourraient être redevables à Gervaise de Dinan, la plus proche parente des défunts. Vers 1220-1240, de concert avec son troisième mari, Richard le Maréchal, comte de Pembroke, maréchal d'Angleterre, fils du régent Guillaume le Maréchal, elle a pu prendre l'initiative de commander deux tombeaux en l'honneur de son père, Alain de Vitré, mort en 1197, et de son grand-oncle Rolland de Dinan, mort en 1186.

L'avancée des Dreux vers l'ouest

Un peu plus tard, au milieu du XIII^e siècle, le chœur de l'abbatiale de Saint-Gildas-de-Rhuys était choisi pour accueillir les corps de quatre enfants du duc Jean I^{er} et de Blanche de Champagne, morts en bas âge : Thibaud (I), mort en 1246, Aliénor, morte en 1248, Nicolas et Thibaud (II), décédés en 1251.

L'initiative, accompagnée par la fondation de couvents le long de la côte méridionale de la Bretagne, de Vannes à Quimperlé, témoigne du nouvel intérêt de la famille ducale pour le pays bretonnant. Hormis au cours de ses expéditions guerrières, et d'un pèlerinage signalé à Locronan⁹, Pierre Mauclerc n'était pas allé aussi loin vers l'ouest, du fait peut-être des origines de sa première femme, Alix de Thouars, une Poitevine, et de son souci de protéger la frontière orientale du duché. La préférence pour le pays nantais résulte aussi de ses remariages avec Nicole de Machecoul et Marguerite de Montaigu.

⁷ MEAZEY, Peter, *Dinan au temps des seigneurs*, Guingamp, 1997, p. 52.

⁸ TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, Angers, 1994, p. 393 et note 2.

⁹ PRIGENT, Christiane, *Pouvoir ducale, religion et production artistique en Basse-Bretagne, 1350-1575*, Paris, 1992, p. 148-149 et note 169.

Faire «breton»

Aux bords du golfe du Morbihan, à Suscinio, la superbe résidence castrale des Dreux se fondait alors dans le paysage forestier. Son premier pavement montre l'échiqueté au franc-canton, répété à l'envi, et surtout des jeux sur les fleurs de lys, qui attestent leur fidélité capétienne.

L'immersion bretonne a lieu dans le monastère voisin, un des hauts lieux de Bretagne, qui abrite les reliques de saints celtes et aurait été fondé par le roi Gradlon¹⁰. C'est là que la titulature ducale, abusivement utilisée par le roi de France Philippe Auguste dès 1206, est réaffirmée dans les épitaphes des enfants ducaux, marque d'un pouvoir supérieur au pouvoir comtal des Avaugour-Penthièvre, c'est dans cette abbaye que la légitimité tirée d'un passé plus ancien est opposée au camp adverse.

Tout est ordonné pour sacrifier à l'exigence de couleur locale, y compris le choix du matériau du pays, le granite, qui impose sobriété et stylisation.

L'impasse artistique

La mode est cependant respectée. L'iconographie (fig. 2) emprunte à la sculpture du domaine capétien. L'arcature trilobée est caractéristique des tombeaux des enfants de Saint Louis à Royaumont. Thibaut (I) repose, les pieds sur un socle orné d'un grotesque, à la manière chartraine. Le livre



Figure 2 – Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan), ancienne église abbatiale. Tombeaux des enfants du duc Jean I^{er} et de Blanche de Champagne. De gauche à droite : Thibaut (I), m. 1246 ; Nicolas, m. 1251 ; Thibaut (II), m. 1251 ; Aliénor, m. 1248.

¹⁰ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, éd. par MAÏTRE, Léon et BERTHOU, Paul de, Nantes, 1898, II, p. 221.

fermé que Nicolas, *clericus*, tient entre les mains est un thème fréquent dans la statuaire et sur les tombes d'ecclésiastiques, à Paris, à Chartres, mais aussi à Jumièges¹¹. Enfin les yeux globuleux de l'aîné Thibaut I, mort en 1246, et la main de Dieu, au-dessus de Thibaut (II), mort en 1251, pourraient provenir des émaux de Limoges. La qualité stylistique, difficile à juger en raison de l'usure des plates-tombes, semble inégale. La dalle la plus médiocre appartient à Thibaut (I) ; seule, la dalle de Nicolas de Bretagne, mieux conservée, est de bonne facture.

Un abîme sépare cependant cette commande groupée des grandes créations artistiques, dues au mécénat des Dreux, élevées ailleurs, notamment à Chartres et à Saint-Yved de Braine. Les modestes tombeaux de Saint-Gildas-de-Rhuys ne correspondent pas à leur goût du luxe et au rang de leur famille dans la société féodale française.

L'héritage du royaume de Navarre

Un tombeau de roi

Un premier tombeau (fig. 3), novateur par son faste et son luxe, apparaît soudain au couvent des cordeliers de Nantes, élevé en l'honneur de Robert de Bretagne, fils du duc Jean I^{er} et de Blanche de Champagne, mort en 1259 à l'âge de huit ans (cf. procès-verbal de 1636, annexe I).

Fait de plaques de métal émaillées, assemblées sur une âme de bois, porté par un socle de pierre, il relève de la production des ateliers limousins. «L'œuvre de Limoges»¹² possède un répertoire varié, diffusé entre la fin du XII^e siècle et le début du XIV^e siècle dans toute la chrétienté. Ses coupes, gémellions, croix, châsses-reliquaires, coffrets à bijoux, tombeaux sont des objets de prix, recherchés par le clergé et la haute noblesse.

La couronne royale et l'onction, prises à Pampelune

Outre ses trente-deux écus, le tombeau de Robert de Bretagne attire l'attention par la couronne royale portée par le gisant. La présence d'un tel insigne de dignité marquerait-elle le succès de la stratégie du grand-père du défunt, Pierre Mauclerc ? Apte à être roi en raison de son ascendance capétienne, il n'a cessé de chercher un royaume pour lui-même ou pour sa famille. Son projet de mariage avec Alix, reine de Chypre et fille de la

¹¹ Exemples dans : GUIBERT, Joseph, *Les dessins d'archéologie de Roger de Gaignière*, Paris, 1912-1913, série I (tombeaux).

¹² *L'Œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Âge*, Paris, 1995, (catalogue d'exposition, Paris, Musée du Louvre, 23 oct. 1995-22 janv. 1996).



Figure 3 – Nantes (couvent des cordeliers), tombeau disparu de Robert de Bretagne, m. 1259.

BnF, Est., Rés. Pe 11c, f° 74.

reine de Jérusalem, se heurte à l'opposition du pape Grégoire IX et de Blanche de Castille.

Le royaume de Navarre est une belle opportunité à saisir, révélée par l'épithaphe de Robert de Bretagne. Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, était depuis longtemps l'allié de Pierre Mauclerc face au roi de France. Des liens de parenté devaient renforcer un jour ou l'autre une amitié étroite. En 1236, l'union des deux familles se réalise enfin par le mariage de la fille aînée de Thibaut IV, Blanche de Champagne, avec Jean 1^{er}, le fils aîné de Pierre Mauclerc¹³. «Le contrat», écrit Jacques Levron¹⁴, était «net-

¹³ Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, Paris, 1742, col. 895-896 (traité de mariage de 1236 entre Jean de Bretagne et Blanche de Champagne).

¹⁴ LEVRON, Jacques, *Pierre Mauclerc, duc de Bretagne*, Paris, 1935, p. 172-173.

tement favorable au duc de Bretagne... Thibaut faisait en effet de Jean le Roux son successeur au royaume de Navarre», au détriment des héritiers du sexe masculin qu'il pouvait avoir par la suite. La Navarre «ne pouvait faire retour aux héritiers de Thibaut qu'au cas seulement où Blanche mourrait sans descendants, ou si ceux-ci ne vivaient pas...». Par cette avantageuse alliance matrimoniale (cf. tableau généalogique, annexe IV), le pouvoir breton espérait se doter d'une stature royale et échapper au rang comtal dans lequel l'autorité capétienne prétendait le confiner.

Mais en 1253, au décès du Chansonnier, Thibaut, issu du troisième mariage de son père, conteste les droits de la duchesse de Bretagne, sa demi-sœur, et revendique l'héritage. Il s'empresse de prendre la couronne à Pampelune. La partie bretonne réclame alors en dédommagement la totalité ou une partie importante de la Champagne. Finalement, le duc Jean 1^{er} dut «se contenter d'une *rente* de 3 000 livres, – à comparer avec l'indemnité versée par Thibaut IV à Alix, sa cousine, en 1234, dont le montant avait été fixé à une *somme* de 40 000 livres, pour son renoncement à ses droits sur la Champagne». L'arrangement financier est conclu sous l'égide de Louis IX, roi de France, à la fois juge et partie dans l'affaire¹⁵, puisqu'il vient de promettre sa fille Isabelle à Thibaut V. Les jeux semblent donc faits : le camp adverse a désormais le trône et va pouvoir fonder une famille, une dynastie.

Le nouveau souverain devient rapidement roi «de droit divin», ayant obtenu du Saint-Siège, en novembre 1257, le droit de se faire sacrer roi par l'évêque de Pampelune (1258)... comme les Capétiens à Reims. Thibaut V, oint, innove sur ses prédécesseurs «qui n'étaient qu'acclamés»¹⁶.

Cinq ans plus tard, la couronne portée par Robert de Bretagne désavoue la fameuse renonciation de décembre 1254 et maintient les prétentions bretonnes. Le pouvoir breton émet alors, à travers la personne d'un enfant, une image du bon droit pour protester contre la spoliation dont il a été victime.

La bataille pour le bon droit

L'usurpation met aux prises Louis IX, Isabelle de France, sa fille, Thibaut V, avec la famille ducal bretonne et d'autres contestataires comme les rois d'Aragon et de Léon-Castille¹⁷.

¹⁵ JUBAINVILLE, H. D'ARBOIS DE, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, Paris, 1863, IV, p. 355. Voir aussi : DOM MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, I, col. 958-959 (publication par Louis IX de la renonciation au trône de Navarre du comte Jean 1^{er} de Bretagne, Saint-Denis, déc. 1254).

¹⁶ DECTOT, Xavier, «Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique», *Bulletin monumental*, t. 162-1, 2004, p. [5] et [7].

¹⁷ DECTOT, Xavier, «Les tombeaux des comtes de Champagne...», *art. cit.*, p. [44].

L'héraldique de la dalle de Nantes dénonce le mauvais coup porté à toute la famille capétienne à travers un de ses membres éminents, en l'occurrence la personne du duc de Bretagne. Aux pieds du tombeau, les armoiries de France, placées entre celles de Dreux et de Dreux-Bretagne, manifestent l'ascendance capétienne de la nouvelle dynastie bretonne : de sang royal français, chacun, dans la famille bretonne, est aussi apte que Thibaut V à être reconnu comme roi de Navarre. Autre pied de nez, le réseau d'alliances de Pierre Mauclerc, le grand-père du défunt, dans ses luttes contre le roi de France, resurgit en quelque sorte à travers les écus des comtes de Champagne, des Bar et des Blois-Châtillon. Depuis ce temps, des mariages ont prolongé ces vieilles solidarités, cauchemars pour la cour parisienne. Ainsi Alix de Bretagne, la sœur de Robert, a épousé en 1254 Jean de Châtillon, comte de Blois et de Chartres.

Outre la généalogie capétienne, patrilinéaire, ainsi dressée par l'armorial funéraire, un enfant est projeté sur le devant de la scène pour servir, en tant qu'individu, les intérêts de sa famille et la fonction royale qui lui est dévolue. L'œuvre de Nantes est insigne et diffère des autres monuments funéraires, commandés antérieurement pour les frères et la sœur du défunt et installés à Saint-Gildas-de-Rhuys. Du fait de sa naissance, Robert n'occupait pourtant que la troisième place dans l'ordre d'accession au trône ducal, après Jean, le futur duc Jean II, et Pierre, mort en 1268.

L'épithaphe permet de dénouer l'imbroglio. Elle nous donne heureusement un fil conducteur en nous révélant que Thibaut IV s'appelait aussi Robert, une appellation inconnue des historiens du Chansonnier. Par le subterfuge du même prénom, le sang royal du grand-père maternel coule désormais dans les veines du petit-fils, avec les droits qui se rattachent à cette parenté. La tête du lignage est glorifiée. Thibaut IV nous est présenté comme *fortis et invictus*, alors qu'il éprouva selon Joinville de grands revers au cours de sa croisade. La fascination qu'il exerçait à la cour de Bretagne était telle que deux de ses petits-enfants, décédés tour à tour en 1246 et 1251, bien avant Robert, porteront le prénom de Thibaut.

Un tel choix suscite la curiosité. Pendant dix-sept ans, de 1236 à 1253, l'espérance du royaume de Navarre a habité la famille ducal. Les deux Thibaut de Saint-Gildas-de-Rhuys – le second étant béni par la main de Dieu – ont pu servir, eux aussi, et tour à tour, d'héritiers potentiels en attendant le décès, imprévisible, de leur grand-père. La brutalité de leur disparition a fait reporter sur leur frère Robert la manipulation envisagée. Dans la culture capétienne, il peut y avoir un lien entre le choix du prénom d'un enfant¹⁸ et l'avenir politique qui est imaginé pour lui. Il en fut ainsi pour Alphonse de Poitiers, le frère cadet de Saint Louis, dont le prénom fut

¹⁸ LEWIS, Andrew W., *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X-XIV siècle*, Paris, 1986, p. 33-35 et p. 144.

emprunté à son grand-père castillan et qui reçut plus tard, lors de sa chevalerie, des armoiries châtelées, parties avec celles de France.

Du phénix de Troyes à celui de Nantes

Cette politique du subterfuge ne fait que reproduire l'action vigoureuse menée par Blanche de Navarre au début du XIII^e siècle. L'héritage champenois de son fils, Thibaut IV, est alors menacé par les convoitises des filles d'Henri de Jérusalem, oncle de Thibaut, et d'Erard de Brienne, fiancé à la cadette. Avant que ne s'ouvre en 1216 une guerre de succession qui va durer vingt ans, la régente de Champagne conçoit le projet de dresser à Troyes, en l'honneur de son mari Thibaut III, un tombeau somptueux en émaux de Limoges, réalisé ultérieurement selon Xavier Dectot¹⁹.

L'épithaphe met l'accent sur la transmission d'un comte de Champagne à un autre, sur trois générations. Sont d'abord évoquées les relations qui unissent Thibaut III et son père Henri 1^{er} le Libéral, enterré et représenté à ses côtés sur un autre tombeau, dans la même église de Troyes : «Comme mon père, semble dire Thibaut III, il m'a été donné de mourir dans cette ville ; près de son père, le fils repose en ce tombeau». La plénitude des droits comtaux est ainsi transmise de l'un à l'autre «afin que la Champagne ne manque pas de comte palatin et qu'elle jouisse d'un printemps de paix»²⁰.

S'agissant de Thibaut IV, ce souhait était tout à fait de mise. Le dernier de la lignée était encore une enfant, qualifié de *puer*, comme Robert à Nantes. Il était représenté, sur le tombeau de Troyes, sous la forme d'une figure en argent doré qui le différenciait des autres personnages en métal blanc des parois. Sa mère l'avait ainsi distingué, comme pour souligner son rang prééminent d'héritier. L'épithaphe le privilégie aussi en le comparant, lui le fils posthume né six jours après la mort de son père, au «phénix qui renaît des cendres du défunt». «Plus aucune différence n'existe donc entre le père et le fils qui ne sont plus qu'un», écrit Xavier Dectot. L'individu s'efface ainsi «au profit de la famille» et «le tombeau devient un élément essentiel de la fonction et du titre comtal»²¹.

À Nantes, la culture politique d'une autre Blanche, la duchesse de Bretagne, Blanche de Champagne, inspire la mise en scène du nouveau phénix, son fils, à qui elle transmet un sang royal, non capétien, et un royaume. Héritière en titre de la Navarre, elle défend ses prérogatives. Sur

¹⁹ DECTOT, Xavier, «Les tombeaux des comtes de Champagne...», *art. cit.*, p. [44].

²⁰ BUR, Michel, «L'image de la parenté chez les comtes de Champagne», *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 38^e année, n° 5, sept-oct. 1983, p. 1025.

²¹ DECTOT, Xavier, «Les tombeaux des comtes de Champagne...», *art. cit.*, p. [34].

le monument funéraire de son fils, Pierre, mort en 1268 et inhumé au couvent des cordeliers de Paris, elle s'intitule «Blanche de Champagne et de Navarre»²². Son priant, dans la maîtresse-vitre de l'abbatiale de la Joie à Hennebont, est orné, comme l'oreiller de son tombeau, d'un écartelé de Navarre et de Champagne. Au début du XIV^e siècle, encore, son épitaphe la désigne aux yeux de tous sous le nom de «Blanche de Navarre»²³.

L'abandon des attaches capétiennes : Robert ou la fierté d'être breton

Vers 1260, l'implantation de la nouvelle famille ducale en terre bretonne se poursuit depuis un demi-siècle. Le clan originel est peu à peu oublié au profit de l'appartenance à la «race des Bretons», *satus Britonum duce*, expression suggérant la consanguinité, l'existence d'une lignée indigène et d'une communauté, de préférence à une possession, à un territoire.

Par ses attaches exclusivement bretonnes et navarraises, le phénix de Nantes est le représentant de la nouvelle dynastie, qui n'a plus rien à voir avec l'Île-de-France. La spoliation de la Navarre, par la rancœur qu'elle a suscitée et qui se mesure dans l'art funéraire, est le déclic qui a accentué l'émancipation des Dreux de Bretagne vis-à-vis du pouvoir parisien.

L'héritière légitime de la Bretagne au secours de son petit-fils

Toute la famille ducale est mobilisée pour défendre la légitimité de l'héritage de Blanche et de Robert. Après l'hommage rendu au jeune enfant, rien n'est alors plus à propos que de sortir de l'album de famille la figure de l'ascendante bretonne, Alix, et de lui élever un tombeau royal, en émaux de Limoges, une façon de s'approprier et de magnifier comme il se doit une transmission d'héritage parfaite.

L'analyse formelle du tombeau d'Alix

LA DESCRIPTION DE DUBUISSON-AUBENAY

Situé dans l'abbatiale de Villeneuve, sur la paroisse des Sorinières, au sud de Nantes, le tombeau disparu d'Alix de Thouars, duchesse de Bre-

²² OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, Mollé, 1843, I, p. 131 (épitaphe de Pierre de Bretagne).

²³ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire...*, *op. cit.*, I, p. 81.

tagne, morte en 1221, et de Yolande de Bretagne, sa fille, décédée en 1272, est connu par la description de Dubuisson-Aubenay²⁴ en 1636 :

« Dans le milieu du ault du chœur, il y a une sépulture longue de six pieds ou environ et large de quatre à cinq, élevée sur terre de deux piés, couverte d'une couverture entière ou lame qui déborde sur les costés, de cuiyre doré, émaillé de moresques, orné d'escussons de aultes alliances et seigneuries, comme Bretagne, Angleterre, Navarre... tout autour, et portant deux statues de cuiyre doré, gisantes, celle du costé gauche couronnée d'une couronne aulte, mais simple et unie, sans fleurons, et tenant en sa main droite un sceptre fleuronné. Celle de main droite est vestue à la matronale, sans aucune marque de principauté, et sur le ault de la lame qui la porte, il y a escrit d'encre d'émail noir :

*Petri de Brena Britonum ducis hic Jolana
Nobilis est proles, tegit haec quam fulgida moles.
Marchensis flore comitatus arsit honore.
In tanto decore Domini flagravat amore,
Inter opes modica, sapiens, pietatis amica,
Constans, mundificata et corpore, mente pudica,
Mitis, faecunda virtutibus, ore jucunda,
Per totum munda, sapiens, sermone facunda.
Sancta Maria, Dei mater pia, clara diei
Stella, suae det ei parare locum requiei.*

Die Dominica post festum Beati Dionysii, obiit domina Yolandis comitissa de Marchia et Engolismensis anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo secundo.

C'est Yoland de Bretagne, mariée à Hugues le Brun, sr de Lusignan, comte d'Angoulême et de la Marche, en l'an 1237.

Mais au dessous de l'autre statue couronnée et le long du costé de la sépulture, il y ha escrit :

*Praesenti tumbae par simplicitate columbae
Corpore submissa faelix Britonum comitissa,
Inter opes humilis ita vixit quod sibi vilis
Mundus erat pridem, licet arrideret eidem.
Tandem, finita faelici funere vita,
Fratres hujus alit conventus nobilis Haalis.*

C'est, à mon advis, de la duchesse Constance qui, selon Argentré (I. IV), fut là inhumée en l'an 1201...».

Cette dernière attribution de Dubuisson-Aubenay ne peut être retenue. Alix est mentionnée deux fois dans la deuxième épitaphe, à la seconde

²⁴ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire ...*, op. cit., II, p. 153-155.

ligne, sous la forme «Alix», – et non *faelix*, – *Britonum comitissa*, – et à la fin de l'inscription.

LES TROIS AQUARELLES DE GAIGNIÈRES

Quatre illustrations complètent notre connaissance du tombeau. Trois (fig. 4, 5, 6) appartiennent à la collection Gaignières²⁵ : colorées, elles nous donnent deux vues latérales (grands côtés A et B), et un surplomb (E) des deux gisants, avec le petit côté (C) situé aux pieds des personnages. L'autre petit côté (D), derrière les têtes d'Alix et de Yolande, ne nous est pas révélé.

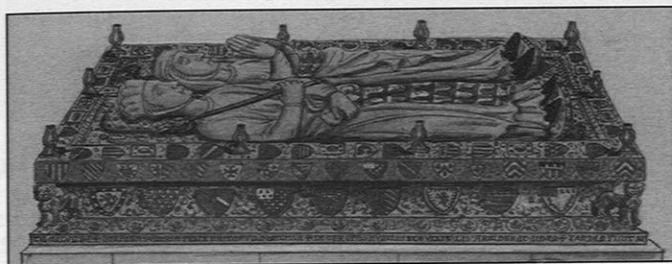


Figure 4 – Les Sorinières (Loire-Atlantique), ancienne église abbatiale de Ville-neuve. Tombeau disparu d'Alix de Thouars, m. 1221, et de Yolande de Bretagne, m. 1272.

BnF, Est., Rés. Pe 11c, f° 78.



Figure 5 – Les Sorinières (Loire-Atlantique), ancienne église abbatiale de Ville-neuve. Tombeau disparu d'Alix de Thouars, m. 1221, et de Yolande de Bretagne, m. 1272.

BnF, Est., Rés. Pe 11c, f° 79.

²⁵ BnF, département des estampes, fonds Gaignières, Pe 1 rés. f° 99 (en surplomb) ; Pe 11c rés. f° 78 (côté d'Alix) et f° 79 (côté de Yolande).

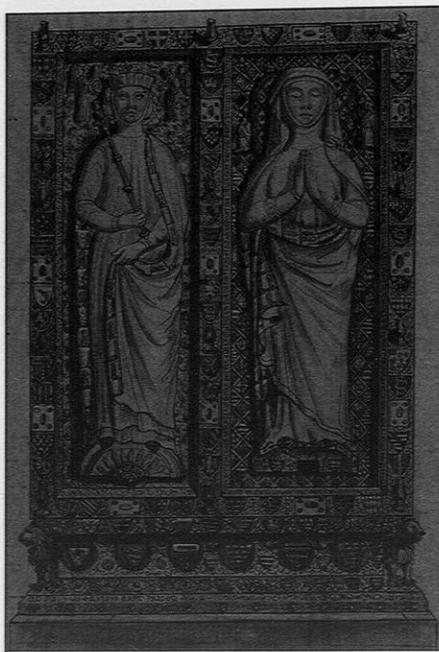


Figure 6 – Les Sorinières (Loire-Atlantique), ancienne église abbatiale de Villeneuve. Tombeau disparu d'Alix de Thouars, m. 1221, et de Yolande de Bretagne, m. 1272.

BnF, Est., Rés. Pe 11c, f° 99.

Le décor héraldique comprend 251 écus et assimilés²⁶, soit 220 visibles sur les documents figurés des côtés A, B, C et du surplomb de la dalle, et trente et un invisibles, à la tête (D). Chaque vue latérale (grands côtés A et B) comporte deux rangées de blasons, bien lisibles (26 x 2 = 52 blasons). La troisième ligne d'écus appartient au plat de la dalle et s'avère être un doublon peu fiable. Enfin, sur le petit côté visible (C), soit 31 blasons, deux des trois lignes d'écus sont difficiles à déchiffrer. En définitive, la lecture héraldique porte sur deux cent vingt blasons utilisables (251 moins 31), soit 83 (trois côtés du tombeau), plus 54 (dalle), plus 83 (tapis héraldique encadrant Yolande ou «assimilés»).

LE DESSIN DE J. CHAPERON POUR DOM LOBINEAU ET DOM MORICE

Ce document présente 104 blasons. En noir et blanc (fig. 7), il ne concerne que le grand côté du tombeau, situé du côté d'Alix²⁷. Cette paroi est ornée d'une frise de neuf écus. Deux d'entre eux, seulement, concordent avec ceux de Gaignières. Les autres bandeaux héraldiques, sur le

²⁶ Voir *supra*, note 4.

²⁷ Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, Paris, 1750, I, p. 148.

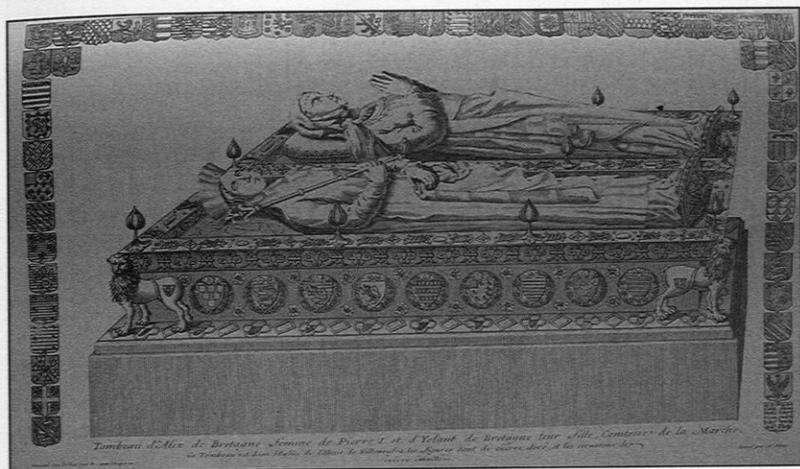


Figure 7 – Les Sorinières (Loire-Atlantique), ancienne église abbatiale de Ville-neuve. Tombeau disparu d'Alix de Thouars, m. 1221, et de Yolande de Bretagne, m. 1272.

Dessin publié par dom Morice.

rebord de la dalle ou au niveau des pattes des lions, sont aussi discordants et peu lisibles en raison de leur petitesse.

Les dissemblances entre Chaperon et Gaignières sont multiples. En ce qui concerne les gisantes, il faut remarquer qu'Alix a un touret bien déformé. Aucune figurine n'accoste sa tête, aucun oreiller n'est visible. J. Chaperon fait reposer les pieds de chaque femme sur des socles identiques alors que sur l'aquarelle de Gaignières celui d'Alix est un demi-cercle terminé à la base par une sorte de mamelon saillant, et celui de Yolande un pentagone plat extérieurement.

Dans les détails, l'ordonnance partielle du tombeau, révélée par le dessin publié par dom Lobineau et dom Morice, manque de précision²⁸ et conduit l'observateur à accorder plus de crédit aux trois aquarelles de Gaignières. Le décor héraldique, dépourvu de ses émaux et rangé sur le pourtour du document de façon aléatoire, est complémentaire de celui de Gaignières et utile quand il n'est pas de taille trop réduite. L'absence surprenante du blason de la famille ducale révèle cependant la légèreté du travail du dessinateur.

²⁸ PITRE DE LISLE DU DRENEUC, «Les tombeaux des ducs de Bretagne de la Maison des Dreux et des Montfort», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3^e série, VII, 1887 (congrès du Croisic), p. 107.

LE MANQUE D'HOMOGÉNÉITÉ DU TOMBEAU DE VILLENEUVE

Le décès d'Alix et de Yolande, à plus de cinquante ans d'intervalle, et les différences d'ordre iconographique et stylistique entre les gisantes font croire à une exécution séparée et donc à un tombeau double. Le tombeau de Yolande, au décès de celle-ci, a été rattaché à celui d'Alix, et «un socle commun a dû être réalisé»²⁹ à ce moment. «Une différence dans le décor du talus, au pied des deux femmes, indique peut-être la réalisation partielle d'éléments qui avaient appartenu au premier monument d'Alix de Thouars : des plaquettes émaillées, alternativement quadrilobées et losangiques, sont placées sur le talus de son côté, tandis qu'aux pieds de Yolande de petits écus armoriés se surajoutent aux armoiries omniprésentes»³⁰. Cette densification de l'héraldique fait l'originalité de la dalle très compartimentée de Yolande.

Autre remarque, les deux inscriptions funéraires ne sont pas au même niveau. La «curieuse place de l'épithaphe d'Alix»³¹ au bas du socle, presque à terre, dépare alors que celle de Yolande, sur la dalle, autour de la gisante, respecte la tradition. Autant le texte relatif à Yolande est complet, autant celui d'Alix paraît tronqué, sans prière et sans date de décès. Les deux épithaphes sont indépendantes, quasi-étrangères l'une à l'autre. Enfin les socles sont dépareillés, de forme très différente.

LA DATATION DU GISANT D'ALIX

Il y a moins de contraste dans la présentation des gisantes, même si elles n'adoptent pas la même coiffure. «Dans le drapé du manteau d'Alix, le long de son côté gauche, le dessinateur a représenté des plis à bec, évoquant la sculpture de la seconde moitié du XIII^e siècle»³². Cette souplesse des plis nous éloigne beaucoup des gisants de Blanche de France, morte en 1243, et de son frère Jean, mort en 1248, relativement figés et hiératiques.

La commande de Saint Louis en l'honneur de ses prédécesseurs constitue un autre jalon. Les gisants des rois étaient en place à Saint-Denis en 1263-1264³³. La série est assez dissemblable : les uns ont des drapés très agités et des plis latéraux très creusés à la manière rémoise, les autres, tel Carloman, mort en 884, auquel nous rattachons Alix de Thouars, sont d'un classicisme épuré, avec des plis à bec peu profonds.

²⁹ *L'Œuvre de Limoges, op. cit.*, p. 410-411.

³⁰ *L'Œuvre de Limoges, op. cit.*, p. 413.

³¹ *L'Œuvre de Limoges, op. cit.*, p. 413.

³² *L'Œuvre de Limoges, op. cit.*, p. 412.

³³ ERLANDE-BRANDENBURG, Alain, *Le roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, 1975, p. 128 et ill. n° 135.

Cette datation proposée, vers 1260-1270, réserve l'antériorité au tombeau de Robert de Bretagne, quasi contemporain, et resserre l'écart avec le gisant de Yolande, également influencé par la sculpture dionysienne.

Alix, le modèle même de l'héritière légitime

LA PERSONNALITÉ D'ALIX

Née en 1199, Alix a eu une vie brève puisqu'elle est morte à l'âge de 22 ans en 1221. Son enfance fut mouvementée, sa vie d'héritière soumise à des rebondissements. Elle ne succéda à sa mère Constance que grâce au décès prématuré, par assassinat, de son demi-frère Arthur, et à la captivité de sa demi-sœur Aliénor, retenue en Angleterre par le roi Jean sans Terre. Ensuite, elle fut fiancée à Henri de Penthièvre, avant d'être promise en 1212 par le roi de France à Pierre de Dreux.

Un peu plus tard, en 1221³⁴, la famille une fois fondée, la nouvelle dynastie bretonne s'affiche et s'affirme par son mécénat sur les vitraux de Chartres, aux côtés du roi de France et des grands du royaume.

LES PASSATIONS DE POUVOIR

Cette double légitimation se renouvelle un peu après 1260, dans le pays nantais, le premier point de fixation de la nouvelle dynastie bretonne. En même temps qu'on installe en milieu urbain, à Nantes, le tombeau fastueux de l'héritier de la Navarre, l'abbatiale de Villeneuve, qui n'était pas encore construite au moment de son décès, accueille enfin la représentation de l'héritière du duché. C'est le véritable enterrement d'Alix.

Là, aux bords de l'Ognon, Alix est au milieu des siens, de ses ascendants d'abord. Fondatrice d'une nouvelle dynastie, elle recueille la plénitude de l'autorité auprès du caveau de sa mère Constance. Sa coiffure «rétro» lui sied à merveille, recréant artificiellement le contexte de la passation de l'héritage au début du siècle.

Recevant son pouvoir de l'héritière de la fin du XII^e siècle, Alix le transmet à son tour à la famille qu'elle a générée. Celle-ci s'est élargie depuis l'arrivée de Pierre Mauclerc en Bretagne. Le second mariage du duc, avec Nicole de Machecoul, morte en 1231, est à l'origine d'une nouvelle lignée, en cours de constitution vers 1260 dans le pays des marches de l'Anjou et du Poitou. Mais, en raison de son intégration tardive, cette parentèle de l'est, à l'exception des Machecoul, n'est pas présente sur le tombeau d'Alix. Auprès de la duchesse ne figurent que les armoiries de la haute aristocratie française, comme celles des Coucy et des Châtillon (cf. tableau 1).

³⁴ PINOTEAU, Hervé et LE GALLO, Claude, «L'héraldique de Saint Louis et de ses compagnons», *Les cahiers nobles*, n° 27, 1966, p. 47.

Alix dénonce une lignée d'usurpateurs d'héritage

Alix ne tire pas seulement sa légitimité du même lieu de sépulture que sa mère, elle est désignée par son sceptre comme l'héritière. Dans la main d'une femme, celui-ci ne peut être que capétien. En Angleterre, «il faut attendre l'effigie d'Éléonore de Castille, exécutée par Guillaume Torel entre 1291 et 1293, pour voir apparaître le sceptre»³⁵.

LE SCEPTRE, PORTEUR D'UNE REVENDEICATION

Le sceptre, sans adjonction de couronne, se voyait déjà sur le tombeau commun (fig. 8) des jumeaux Alphonse de France, – né en 1213, mort en 1219 (ou 1220 ?) –, et Jean de France, – né en 1213, mort en 1213, frères aînés de Saint Louis, inhumés dans la collégiale Notre-Dame de Poissy³⁶. Chaque enfant, abrité sous une arcature, est représenté de façon semblable à l'autre, coiffé d'un diadème, et porte dans la main droite un sceptre fleurdelisé. La dalle qui leur est commune est décorée d'une résille de fleurs de lys. La naissance de Saint Louis se plaçant en 1214, Alphonse et Jean peu-



Figure 8 – Poissy (Yvelines), tombeau disparu d'Alphonse de France, m. 1219 (ou 1220) et de Jean de France, m. 1213. (reproduction du dessin de Montfaucon).

³⁵ ERLANDE-BRANDENBURG, Alain, *Le roi est mort...*, op. cit., p. 123.

³⁶ COUARD, M., «Une épitaphe énigmatique en l'église collégiale Notre-Dame de Poissy», *Commission des antiquités et des actes du département de Seine-et-Oise*, XXI, 1901, p. 45-62. Le dessin du tombeau figure dans la collection Gaignières, BnF, Est., Rés., Pe 11 c fol. 48. Il est reproduit par le P. Bernard de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française...*, Paris, 1729-1733, II, pl. XVIII.

vent être considérés comme les héritiers du royaume. Le droit de primogéniture peut expliquer la présence des deux attributs royaux.

Un second modèle est constitué par le gisant en émaux de Limoges de Jean de France (fig. 9), le troisième fils de Saint Louis, né en 1247³⁷, mort l'année suivante et enterré à Royaumont. Le bambin esquisse un geste de prières tandis que sa main gauche tient un sceptre fleurdelisé. Son vêtement est couvert de fleurs de lys et de châteaux, tandis que «ses autres frères», remarque dom Bernard de Montfaucon³⁸, «n'ont que des cottes fleurdelisées». La profusion des armoiries de la Castille conduit à évoquer la notoire revendication de Louis VIII et de Saint Louis sur ce royaume, en raison des droits légitimes de Blanche, la reine de France. Après la mort d'Alphonse VIII, Saint Louis «résista à ceux qui lui conseillaient d'annexer la Castille ; en 1255, il songea à une combinaison matrimoniale : son fils aîné aurait épousé une princesse de Castille et le couple aurait ainsi régné sur les deux royaumes»³⁹. Le sceptre de Jean de France devient ainsi un premier signe de pouvoir, un signal fort qui, dès 1248, sert à revendiquer l'héritage pyrénéen.

Pour en revenir à Villeneuve, l'insigne de souveraineté d'Alix, comme la couronne de Robert, sert donc à élever des prétentions : la grand-mère vient en quelque sorte prêter main-forte à l'héritier légitime de la Navarre, son petit-fils, en se servant d'un attribut royal, puisé dans l'arsenal capétien.



Figure 9 – Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) : tombeau de Jean de France, fils de Louis IX, m. 1248. Provenance : abbaye de Royaumont, à Asnières-sur-Oise (Val-d'Oise).

Illustration de Montfaucon.

³⁷ LE GOFF, Jacques, *Saint Louis*, Paris, 1996, tableau généalogique, non paginé, *in fine*.

³⁸ Le tombeau de Jean de France est actuellement conservé dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis. Il est reproduit par Dom Bernard de MONTFAUCON, *Trésor des antiquitez de la couronne de France*, La Haye, 1745, I, pl. LXXXII.

³⁹ PINOTEAU, Hervé et LE GALLO, Claude, «L'héraldique de Saint Louis...», *art. cit.*, p. 8.

Le sceptre donne à Alix une double personnalité : elle est autant engagée dans la préservation des deux patrimoines, breton et navarrais.

HARO SUR LA LIGNÉE DE HUGUES CAPET !

Le rôle d'Alix ne s'arrête pas là. Elle ne se contente pas de revendiquer, elle vient dénoncer les tares de l'adversaire. Le sceptre de Villeneuve copie celui de Henri 1^{er}, duc de Brabant, mort en 1235, représenté également sans couronne, dans l'église Saint-Pierre de Louvain⁴⁰. Le tombeau (fig. 10) a été élevé vers 1260-1270 par son successeur, Jean I^{er}, qui aime à se proclamer l'héritier légitime du royaume de France, étant le descendant de Charles de Lorraine⁴¹, évincé du pouvoir en 987 au profit de Hugues Capet.

Deux mémoires, rédigés à l'abbaye d'Affligem (Belgique), à la même époque que la commande funéraire, viennent à l'appui du message politique et sont des plus explicites : *Incipit genealogia Karoli Magni successorumque eius, ducum Brabantiae, heredum Franciae*⁴². *Cui successisse debuisset Karolus, patruus suus, dux Brabancie recta linea secundum heredes ; sed Hugo Capet regnum Francorum fraudulenter intravit et posteris hereditarie suis reliquit*⁴³. *Hugo genuit Hugonem dictum*



Figure 10 – Louvain (Belgique), église Saint-Pierre. Tombeau de Henri I^{er}, duc de Brabant, m. 1235.

Dessin de De Succa.

⁴⁰ KUPPER, Jean-Louis, «Mathilde de Boulogne, duchesse de Brabant, morte en 1210», dans : *Femmes. Mariages-Lignages, XII-XIV siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, 1992, p. 233-255 (date du tombeau : «vers 1260») ; DUMONT, Georges-Henri, *Histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1999, p. 85 (reproduction d'un dessin du gisant par Antoine de Succa : cf. notre figure 7 B).

⁴¹ LEWIS, Andrew W., *Le sang royal. La famille capétienne et l'État. France, X-XIV siècle*, Paris, 1986, p. 42-45. Voir aussi : VIOLLET, Paul, «La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet», *Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscriptions et belles-lettres*, XXXIV, 1^{re} partie, 1892, p. 257-288.

⁴² *Monumenta Germaniae historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum edidit Societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. Scriptorum*, tomus XXV, Unveränderter Nachdruck, Stuttgart, 1964, p. 385.

⁴³ *Ibidem*, p. 388.

*Chapet, qui regnum Francorum usurpavit et posteris suis hereditarie reliquit...*⁴⁴. Le droit de primogéniture est introduit également dans l'argumentaire : *Solebant enim antecessores sui aliis nominibus vocari, scilicet Pippinus vel Karolus, Lodowicus vel Lotharius, et in utroque regno dominari, scilicet in ducatu Lotharingie et in regno Francia, cujus heredes sunt ipsi duces Brabantini recta linea secundum heredes et juxta primogenita stirpis Karoli Magni, qui tronum imperialem instituit Aquisgrani, scilicet in patria sua, quam precipue dilexit*⁴⁵.

Alors que le roi de France se soucie de commander pour Saint-Denis des tombeaux en l'honneur de ses «prédécesseurs» et qu'il a mis au point un bon plan de rangement pour la nécropole, voici que le beau programme du *reditus regni Francorum ad stirpem Karoli Magni* est battu en brèche en terre d'Empire et en Bretagne. Alix vient rappeler à Saint Louis les véritables événements, fixer l'exacte généalogie et dénoncer autant l'illégitimité du souverain que sa culpabilité.

Nous voici donc, à Villeneuve, au tribunal de l'Histoire. Les figurants ont été convoqués. Ils arrivent. La fille d'Alix distribue les places...

L'entrée en lice des Lusignan et du roi d'Angleterre

La défense commune des deux héritages est assurée par la veuve de Hugues XI de Lusignan, Yolande de Bretagne, qui entre brusquement en scène à Villeneuve en 1272 et apparaît comme une habile manœuvrière, au service de la cause ducale.

Yolande, actrice dans la défense de l'héritage breton

Alors qu'elle est décédée et inhumée à Bouteville⁴⁶, auprès des rives de la Charente, dans «le caveau des princes», elle vient bouleverser le tombeau de sa mère, à deux cent kilomètres de là. Elle s'invite quasiment sur la couche funèbre et apparaît quelque peu envahissante. Le décor héraldique (fig. 6) est augmenté de son côté, sur la dalle, et sur la paroi antérieure, à ses pieds. L'épithaphe d'Alix est tronquée : la date de son décès disparaît ainsi que la formule finale habituelle de l'oraison. L'inscription funéraire de Yolande n'est pas à ras de terre, comme celle de sa mère, mais

⁴⁴ *Ibidem*, p. 388.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 390.

⁴⁶ BOISSONADE, Prosper, «L'ascension, le déclin et la chute d'un grand État féodal du Centre-Ouest : les Lusignan et les Taillefer, comtes de la Marche et d'Angoulême», *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1935, p. 1-258 (1^{re} partie) ; 1943, p. 1-198 (2^e partie).

relevée, et encadre le corps de la gisante. L'accrochage d'un tombeau à l'autre respecte cependant le principe de l'unité de l'œuvre, si on excepte quelques détails et les différences des costumes et des coiffures.

La personnalité de Yolande est mise en valeur grâce à une longue épitaphe qui célèbre ses vertus. Elle reçoit ainsi un hommage privilégié, bien mérité. Elle a l'esprit de famille quand il s'agit de défendre, comme son père, à qui elle se réfère exclusivement, l'héritage breton. Comtesse de Penthievre, puis du Porhoët⁴⁷, elle fut en première ligne dans le nord, contre les Avaugour. Elle est présente aussi, à partir de 1256⁴⁸, auprès de son fils Hugues XII de Lusignan, à la tête de la baronnie de Fougères, rempart du duché contre celle de Mayenne.

Yolande, actrice dans la recomposition politique de la parentèle ducale

Son rôle ne s'arrête pas à la défense de l'héritage. Elle joue un rôle essentiel dans la formation d'une nouvelle parentèle ducale. Les principaux cercles peuvent être circonscrits (cf. tableau I).

Celui des Dreux s'est réduit. L'affaire de la Navarre a scindé la famille en deux camps. Marguerite de Bourbon, la troisième épouse de Thibaut IV de Champagne, et la mère de Thibaut V, est la sœur de Marie de Bourbon, comtesse de Dreux, morte en 1274. Le magnifique tombeau (fig. 11) de cette dernière, à Saint-Yved de Braine, étudié par Michel Bur⁴⁹, rassemble les trente-six personnages qui formaient durant son long veuvage sa proche parenté. C'est «une réunion de famille» qui «mêle les vivants et les morts». «Tous se réclament hautement de leurs origines capétiennes». Le sous-ensemble champenois, à la droite de la gisante, met notamment en scène, avec Thibaut IV, Thibaut V et Isabelle de France, la fille de Louis IX. Dans le groupe «Nevers», figurent Charles d'Anjou, roi de Sicile, et Jean Tristan, fils de Saint Louis.

Cette œuvre, contemporaine du tombeau de Villeneuve, apparaît donc comme son pendant. Le camp de Marguerite de Bourbon tire gloire de la possession de la Navarre : il y a ceux qui sont du côté du roi de France... et les autres. Sont présents à Villeneuve les témoins du contrat de mariage champenois-breton de 1236, comme les comtes de Soissons, Bar-le-Duc, Châtillon-sur-Marne, Grand-Pré, mais aussi ceux qui ont pu ferrailer au

⁴⁷ *Ibidem*, p. 17, n. 31.

⁴⁸ LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs...*, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁹ BUR, Michel, «Une célébration sélective de la parentèle. Le tombeau de Marie de Dreux à Saint-Yved de Braine (XIII^e s.)», *Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances*, 1991, avril-juin, p. 301-318.

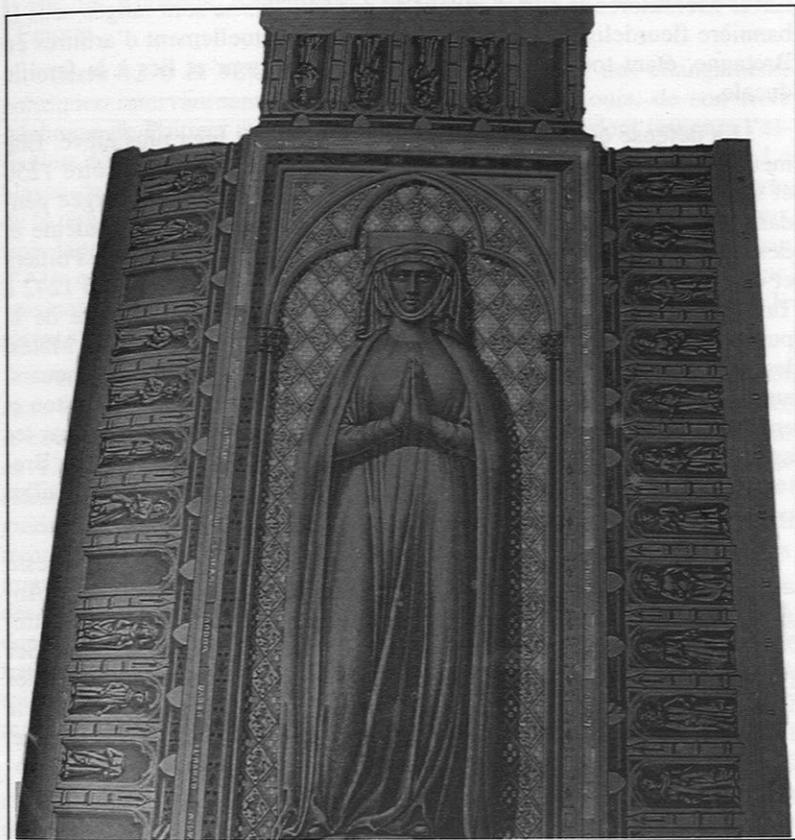


Figure 11 – Braine (Aisne), ancienne église abbatiale Saint-Yved de Braine. Tombeau disparu de Marie de Bourbon, comtesse de Dreux, m. 1274.

Extrait de : Stanislas Prioux, *Monographie de l'ancienne abbaye royale Saint-Yved de Braine...*, Paris, 1859.

Reproduction d'après l'exemplaire de la bibliothèque universitaire de la Sorbonne et avec son autorisation.

temps de Pierre Mauclerc contre le roi de France, comme le sire de Coucy, le vicomte de Turenne et le comte de Toulouse⁵⁰.

Du côté de la noblesse bretonne, il n'y a personne, si ce n'est les Machecoul : encore appartiennent-ils à la famille ducale ! Les Vitré-Laval-Montmorency s'abstiennent de paraître : ils se sont rangés sous la bannière fleurdelisée et attendent de servir éventuellement d'arbitres en Bretagne, étant tout à la fois parents des Avaugour et liés à la famille ducale.

La défense de l'héritage s'exerce à un niveau bien plus élevé. Elle met d'abord en scène les Lusignan. Le veuvage de Yolande, entre 1250 et son décès, est déterminant. Cette femme de pouvoir est chargée pendant vingt-deux ans de préserver l'héritage d'Isabelle d'Angoulême et des Lusignan, mis à mal par les coups de boutoir d'Alphonse de Poitiers et de Louis IX. Le rêve du grand État aquitain⁵¹ s'est écroulé en 1242 à Taillebourg. Le reliquaire armorié de Montmirail⁵², témoignage de la puissance brisée des Lusignan, renfermait le traité de soumission. Mâtés, les plus puissants seigneurs de l'Ouest de la France, alliés aux Thouars, aux Larchevêque, aux Rancon, etc., ne sont plus les maîtres en Poitou et en Angoumois. Tous leurs biens et allées et venues sont contrôlés par les agents du roi de France. Il n'y a qu'au-delà du pays des Marches, en Bretagne, ou en Guyenne, qu'ils peuvent trouver des espaces tranquilles pour s'affirmer.

Le roi d'Angleterre Henri III éprouve pour eux une «tendresse aveugle». Comme lui, ils sont les descendants de la fameuse Isabelle d'Angoulême, ses «frères et sœurs», dit-il. Certains sont possessionnés outre-Manche et sur le continent, comme les Valence-Pembroke, aux armoiries présentes sur le tombeau de Villeneuve. Le roi s'occupe de marier les filles Lusignan à des seigneurs anglais. C'est ainsi que Yolande de la Marche, la fille de Yolande de Bretagne, épouse le comte de Gloucester. Son épitaphe, à Beaulieu⁵³, près de Rouen, exalte la parenté de son père avec le roi d'Angleterre. À la fin de son règne, — après le traité de Paris qui établit des relations plus pacifiques avec la France, — Henri III facilite une plus large

⁵⁰ La présence du blason de Raymond VII à Villeneuve s'explique aussi par sa parenté avec la famille royale anglaise ; il se fera inhumer dans la nécropole des rois d'Angleterre à Fontevraud : cf. ERLANDE-BRANDENBURG, Alain, «Les gisants de Fontevault», 303. *Arts, recherches et créations*, XVIII, 3^e trim. 1988, p. 27-30.

⁵¹ BOISSONADE, Prosper, «L'ascension...», *art. cit.* : cf. le titre de la copieuse étude de Boissonade, qui est particulièrement éclairante sur l'histoire, les alliances et la stratégie politique des Lusignan.

⁵² DIONNET, Alain-Charles, «La cassette reliquaire du Bienheureux Jean de Montmirail», *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 65, 1995, p. 89-103.

⁵³ GUIBERT, Joseph, *Les dessins d'archéologie...*, *op. cit.*, Série I. Tombeaux, n° 178.

implantation des Lusignan en Angleterre. Ces derniers ravissent les titres, les pensions et les fiefs, à la grande colère des barons anglais. Ils jouent un rôle politique aussi important que les Savoie, soutenant Henri III contre Simon de Montfort, intervenant en France comme ambassadeurs ou aidant le roi des Romains, Richard de Cornouailles, lors de sa candidature à l'Empire.

Entre 1270 et 1272, avant la mort de Yolande, des changements politiques interviennent, suite aux décès de Saint Louis, de son frère Alphonse de Poitiers et d'Henri III. Les Lusignan gardent toujours l'affection d'Édouard 1^{er}, qu'ils ont soutenu naguères contre son père. Le blason de la reine Éléonore de Castille occupe une place de choix, près de la tête de Yolande. Quarante-et-un écus, et assimilés, «de gueules aux trois léopards d'or», ornent sur les aquarelles de Gaignières le tombeau d'Alix et de Yolande. Les léopards anglais et le burelé d'argent et d'azur, voisinant avec les fleurs de lys et le blason de Bretagne, forment sous le gisant de Yolande un tapis héraldique de première importance.

Yolande de Bretagne apparaît comme le maillon parental essentiel entre la famille ducale bretonne et la famille royale anglaise. Bien en vue, le couple d'écus Bretagne-Angleterre rappelle le récent mariage, célébré en 1259, du futur duc Jean II avec Béatrix d'Angleterre, fille du roi Henri III. C'est un des résultats de l'orientation anglophile du duc Jean I^{er}, guidé et conseillé par sa sœur et les Lusignan avec qui «il vivait en étroite intimité»⁵⁴. Les liens du duché avec l'Angleterre, remontant à des temps immémoriaux, ont été raffermis pendant le règne de Pierre Mauclerc. Un des enjeux des relations anglo-bretonnes est alors le comté de Richemont dont les revenus surpassent ceux du duché⁵⁵. À lui seul, il a pu justifier le renversement d'alliances. En 1225, le duc envisage de laisser son duché au roi d'Angleterre si son fils Jean meurt sans héritier. L'année suivante, le mariage de Yolande avec Henri III est projeté⁵⁶.

Comme dans l'abbaye de Westminster⁵⁷, autour d'Henri III qui connaît vers 1260 des moments difficiles face à ses barons, à Villeneuve, réuni autour de Yolande, un groupe familial franco-anglais et breton, auquel s'agrègent quelques relations, sait montrer par l'héraldique la force de sa cohésion et de sa détermination face au roi de France.

⁵⁴ BOISSONADE, Prosper, «L'ascension...», *art. cit.*, 2^e partie, p. 12.

⁵⁵ LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, *Fastes...*, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁶ GOASGUEN, Yves, *La politique de commande artistique des ducs de Bretagne. Étude de la famille ducale du X^e au XV^e siècle*, DEA d'histoire et civilisation, 1989, Rennes 2, p. 39 (dir. Xavier Barral i Altet).

⁵⁷ BINSKI, Paul, *Westminster Abbey and the Plantagenets. Kingship and the Representation of power, 1200-1400*, Londres, 1995, p. 115.

La vicomté de Limoges

Ce n'est pas sans bénéfice. En 1272, le nouveau souverain anglais, Édouard I^{er}, domine «des confins du Limousin au pied des Pyrénées»⁵⁸. Un Lusignan, Guillaume de Valence-Pembroke, est sénéchal du Limousin et seigneur de Bellac. C'est à ce moment qu'à Villeneuve le blason des vicomtes de Limoges, plain ou parti avec Turenne, attire l'attention. Il se peut que sa présence annonce la toute prochaine alliance matrimoniale de 1275 entre Marie, l'héritière de la vicomté, et le futur duc Arthur II. La domination anglaise sur le Limousin et les bonnes relations de Jean I^{er} avec Édouard I^{er} ont pu favoriser la mainmise des Bretons sur la vicomté, permettant ainsi l'accroissement du domaine ducal.

Les «ennemis» du duc

Dressant en quelque sorte le bilan d'un règne de cinquante ans, l'épithète du duc Jean I^{er}, mort en 1286, est un cri de victoire, louant notamment le souverain de «l'avoir emporté sur ses ennemis» (*prudens hostes superavit*), «d'avoir par sa vigilance doublé l'étendue de sa puissance et de ses droits» (*per vigili cura juste duplans sua jura*) et finalement «d'avoir dompté par sa puissance les rebelles et orgueilleux qui ne voulaient obéir aux lois» (*pacificans gentem, domuit quemcumque tumentem*)⁵⁹. Est-ce du trompe-l'œil, si coutumier chez les Dreux ?

Les Avaugour, en tous cas, ne cessent d'aspirer au pouvoir. Trois tombeaux, élevés entre 1260 et 1290, dénoncent, – encore et toujours, – les usurpateurs.

Le tombeau de Juhel de Mayenne, à Fontaine-Daniel

Le premier monument funéraire (fig. 12) est celui de Juhel de Mayenne, mort en 1220, élevé dans l'abbatiale de Fontaine-Daniel (Mayenne). L'aquarelle de Gaignières⁶⁰ qui nous le fait connaître, présente une imperfection d'ordre héraldique, l'argent apparaissant comme de l'azur. Le commanditaire de l'œuvre peut être le fils d'Henri d'Avaugour, Alain, baron de Mayenne à partir de 1256, mort vers 1273, «possesseur d'un immense patrimoine», «l'un des premiers du nord-ouest du royaume

⁵⁸ TRABUT-CUSSAC, Jean-Pierre, *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Édouard I^{er} de 1254 à 1307*, Paris, 1972, p. XXII.

⁵⁹ Dom MORICE, *Mémoires...*, op. cit., I, col. 1078 ; voir aussi Le Baud, Pierre, *Histoire de Bretagne...*, Paris, 1638, p. 247.

⁶⁰ BnF, département des estampes, fonds Gaignières, Pe 1g, f^o 200.

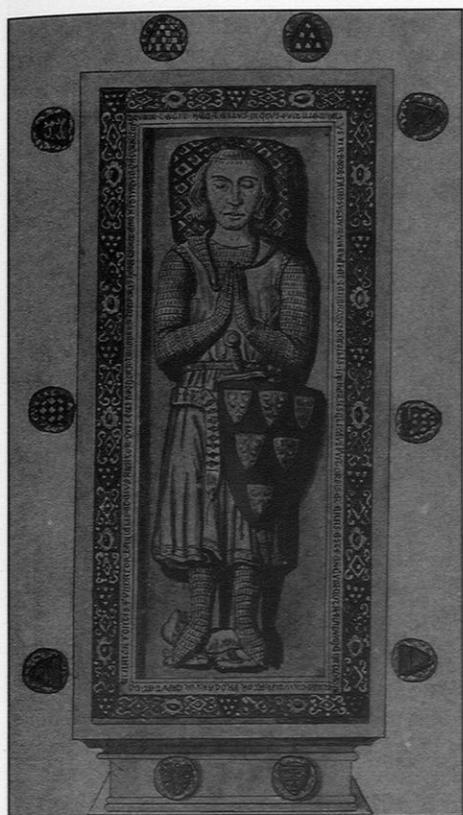


Figure 12 – Fontaine-Daniel (Mayenne), ancienne église abbatiale. Tombeau disparu de Juhel de Mayenne, m. 1220.

BnF, Est., Rés. Pe 1g f° 200.

de France»⁶¹. Son train de vie fastueux le conduisit à la ruine. Il fut obligé de vendre une partie de ses biens, tels Dinan-sud et Léhon en 1264, achetés par Pierre de Bretagne pour son père Jean I^{er}. Établi à Mayenne, il eut à subir un procès de la part de sa famille en raison de la mauvaise gestion de son patrimoine et fut cité comme prodigue et malade mental.

La richesse du tombeau de Juhel de Mayenne, en émaux de Limoges, «tout en cuivre doré»⁶², correspond au besoin de tenir son rang, en Bretagne et dans le royaume de France. Si les Avaugour se disent candidats au trône ducal, il faut qu'ils entrent en émulation avec les détenteurs du pou-

⁶¹ MORVAN, Frédéric, «La Maison de Penthièvre (1212-1334), rivale des ducs de Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXXXI, 2003, p. 33.

⁶² ANGOT, abbé A., *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Mayenne, 1975, II, p. 181 (description du tombeau par Davelu en 1775).

voir. Le gisant de Juhel répond à celui de Robert de Bretagne : l'ordonnement du décor héraldique est le même ; l'épithaphe, versifiée, est aussi proluxe qu'à Nantes. La louange devient même dithyrambique. : «Celui que couvre cette terre se nomme Juhel, de son vivant homme de bonne et grande renommée, magnifique par le train de sa table ; il fut le bouclier et l'épée de l'univers, victorieux dans les combats, le premier et le maître des nobles. Par lui toute la race de Mayenne devint célèbre. Fondateur de Fontaine-Daniel, il en fut l'ami. Toi qui lis ces lignes, prie à l'heure des ténèbres afin que celui qui dort dans cette tombe règne avec le Christ»⁶³. Le défunt nous est présenté comme un homme d'une classe exceptionnelle, quasiment un surhomme. On resterait coi devant une pareille épithaphe si on ne discernait pas, derrière ce texte, la volonté du commanditaire de se glorifier, sinon de se justifier. L'image de Juhel pourrait donc cacher celle d'Alain.

Ce dernier a son mot à dire sur les affaires du duché, c'est-à-dire sur le conflit autour du pouvoir, puisque son prédécesseur à Mayenne fut seigneur de Dinan-sud et de Bécherel à l'extrême fin du XII^e siècle et sénéchal de Bretagne en 1212. Il remplaça dans cette charge son beau-père Alain de Vitré. Voici donc, devant nous, un glorieux baron qui a exercé le pouvoir en Bretagne avant les Dreux. De Mayenne vient aussi la légitimité des Avaugour.

La revendication s'exprime enfin dans le cadre de la fidélité au roi de France, dont Alain est dans le comté du Maine un grand feudataire. Juhel, figuré sous la forme d'un gisant de type parisien, fut un modèle de loyauté envers Philippe Auguste. Il est vrai qu'il descendait, lui aussi, d'Hugues Capet par l'intermédiaire des comtes de Ponthieu⁶⁴. Il participa deux fois à la croisade contre les Albigeois, en 1212 et en 1219, et maria deux de ses trois filles dans des familles françaises de haut lignage, avec Dreux de Mello, le fils du connétable de France, et avec Pierre, comte de Vendôme.

Grâce au tombeau de Fontaine-Daniel, Alain d'Avaugour se pose d'emblée comme le chef de famille, le prétendant au pouvoir en Bretagne, sous l'autorité du roi de France.

Le tombeau de Henri d'Avaugour

Le reste de la famille Avaugour vient lui opposer alors la figure de son propre père, Henri, le fameux spolié de 1213. A la mémoire de ce dernier,

⁶³ MUSSAT, André, «Le chevalier et son double : naissance d'une image funéraire (XIII^e siècle)», dans : *Actes du colloque sur la figuration des morts dans la Chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XIV^e siècle, Abbaye de Fontevraud*, Centre culturel de l'ouest, 26-28 mai 1988, *Cahier de Fontevraud*, I, p. 140.

⁶⁴ LEWIS, Andrew W., *Le sang royal...*, *op. cit.*, p. 140.

un monument funéraire est dressé dans le chœur de l'église du couvent des cordeliers de Dinan, au côté gauche du maître-autel. Il est ainsi décrit en 1791 : «Un tombeau en tuf, pris dans le mur sous voûte, élevé de trois pieds, long de sept. Sur la pierre, la figure d'un cordelier couché, accompagné de quatre anges, deux en tête et deux aux pieds»⁶⁵.

La modestie de l'œuvre contraste avec ce qui se faisait alors près de Mayenne. Il est vrai que le duc Jean 1^{er}, depuis 1264, a réussi peu à peu ses emprises dinannaises et qu'en 1283, deux ans à peine après le décès de Henri, toute la ville, nord et sud, plus le château de Léhon, appartient au souverain.

En face de l'usurpateur, qui a le pouvoir, la puissance et les anciens fiefs des Avaugour, acquis dans des conditions douteuses, repose, au centre de la bourgade, — ô combien stratégique ! — la figure du spolié, de l'éternel «spolié». Le terme existe dans l'enquête de Saint-Briec, en 1235, employé par un des témoins et appliqué aux terres comprises dans la régale de Saint-Briec⁶⁶. Douze ans après, Henri se plaignait au roi de France de sa carence. Il lui reprochait amèrement de n'avoir pas encore restauré ses droits antiques : «Ainsi, j'ai par votre faute perdu mon héritage de Bretagne»⁶⁷.

Dépouillé du peu qu'il lui restait, Henri n'avait, — pour ainsi dire —, d'autre ressource que de finir sa vie dans un couvent. Il se fit donc moine et eut une vie exemplaire, devenant la parfaite antithèse de Pierre Mauclerc, son adversaire et concurrent plus chanceux, persécuteur de l'Église.

Jacques Levron ajoute même qu'il mourut «en odeur de sainteté»⁶⁸. Après Guillaume Pinchon, l'évêque de Saint-Briec, voici donc que les Dreux contribuent, bien malgré eux, à faire éclore dans le camp adverse, une deuxième figure de saint...

Le tombeau du comte Alain

Le troisième hommage des Avaugour à la fin du XIII^e siècle vise le comte Alain, mort en 1212. Son tombeau, dans l'abbatiale de Beauport, à Kéridy (Côtes-d'Armor), dont il fut le fondateur, est connu par un procès-verbal de 1486 (cf. annexe II). Les rédacteurs de la fin du XV^e siècle souli-

⁶⁵ LEMASSON, abbé Auguste, *Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Briec de 1789 à 1815. Première partie : Histoire du pays de Dinan...*, Rennes, 1925-1927, I, p. 53-54.

⁶⁶ Dom MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, I, col. 888.

⁶⁷ LEVRON, Jacques, «Pierre Mauclerc, duc de Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, XV (2^e partie), 1934, p. 258.

⁶⁸ *Ibidem*, p. 258.

gnent l'exceptionnelle beauté du monument funéraire, qu'il s'agisse de «l'enfeu», c'est-à-dire la labbe, «magnifique», ou de la «pourtreture du seigneur d'Avaulgour et de Gouellou et sa compaigne, tout de plastre, en grant manifescence». L'accent est également mis sur le décor héraldique abondant, «trois rancs d'armes en escuz, et en chascun ranc y a sept pères d'armes», ce qui donne un total de quarante-deux blasons. Toute la parentèle des Avaugour est là, rangée selon sa proximité avec le défunt, «ainsi qu'ils estoient prouches de son sanc...».

La comparaison avec le tombeau d'Alix et de Yolande, à Villeneuve, vient à l'esprit. Les deux œuvres frappent et suscitent l'émerveillement. Chaque camp y décline ses parents et alliés, affirme sa puissance et délimite aussi son territoire.

Dans la mise en scène de Kéridy, le blason Avaugour a une place essentielle, puisqu'il figure sur le bouclier d'Alain. Le nom d'Avaugour ne semble pas aussi obscur qu'on l'a écrit. Henri, le spolié, le tenait vraisemblablement de ses ancêtres du XII^e siècle. Il n'avait pas d'autres armoiries. C'est toute cette authentique lignée qui a été privée du pouvoir en 1213. Le comte Alain, portant le même blason que son fils, est associé aux mésaventures de ce dernier. Alors qu'il tenait la Bretagne pour le roi de France et que sa fidélité était sans faille, Philippe Auguste l'a trompé et s'est moqué de lui.

Ainsi, dans le Goello, à la fin du siècle, l'image du comte Alain sert de prétexte à une opération de réhabilitation en faveur du nom des Avaugour. À Dinan, la Providence divine mène l'autre victime de Philippe Auguste et des Dreux jusqu'aux portes de la sainteté. À Mayenne, le gisant de Juhel réfléchit l'image ambitieuse d'Alain, un baron qui vit au-dessus de ses moyens et se donne des airs de duc. L'ensemble des trois tombeaux révèle la montée en puissance, l'orgueil et les prétentions du camp adverse des Dreux, qui scrute les affaires du duché depuis la baronnie de Mayenne, le nouveau centre de son pouvoir.

L'épithaphe claironnante du duc Jean I^{er} paraît donc en porte-à-faux avec ce qu'on peut discerner sur les images funéraires des Avaugour, toujours aussi combattifs, ambitieux et sûrs de leur bon droit.

Conclusion

La spoliation de 1213 laisse face à face les Dreux et les Avaugour. Ces derniers, mécontents d'avoir été évincés, expriment à plusieurs reprises leur bon droit contre les intrus en rappelant que leurs ancêtres ont bel et bien détenu le pouvoir. Au contraire des Dreux, – aucun des enfants de Jean I^{er} n'a épousé de vassal breton –, ils savent s'entourer de la noblesse locale et mon-

trer ainsi l'authenticité de leur lignage. Leur légitimité s'appuie aussi sur l'exemplarité de la vie du spolié, Henri d'Avaugour, une victime du duc, presque un saint. Malgré le grignotement de Jean I^{er}, le nord de la Bretagne leur reste acquis, constituant à l'aube de la guerre de Succession un sanctuaire pour les Blois-Penthièvre, parents et successeurs des Avaugour. Ils montrent qu'ils savent tenir leur rang, aussi bien que le duc de Bretagne, en pouvant commanditer des œuvres aussi «magnifiques». Leur ambition de pouvoir leur donne une envergure qui les fait apparaître progressivement, à la faveur du conflit qui s'est noué entre le duc de Bretagne et Saint Louis au sujet de la Navarre, comme les chefs du parti du roi de France en Bretagne.

Les attributs royaux, qui sont mis en avant par la famille ducale, ont une double fonction : asseoir la prééminence du duc face aux spoliés du pouvoir, ces insatisfaits de l'intérieur, toujours en train de ressasser les vieilles histoires du début du siècle ; affronter ensuite le présent, c'est-à-dire un pouvoir parisien, qui lui a volé un royaume, un titre de roi et un sacre à la mode capétienne. Les temps ont bien changé depuis 1213. Le roi, si généreux, est devenu un usurpateur. La défense du deuxième héritage, celui de la Navarre, fait passer au second plan le désir d'assimilation et d'intégration bretonne, pourtant sensible dans l'épithète de Robert. Il n'y a pas de Breton sur le tombeau d'Alix. Les Vitré-Laval sont bien présents à Villeneuve, mais à côté, sur un tombeau voisin qui leur appartient.

L'accès à la dignité royale et au sacre est jugé comme un enjeu bien plus fondamental. Tous se mobilisent. Un sceptre est trouvé pour Alix, Robert prête son prénom, Yolande implique le roi d'Angleterre et les Lusignan, Blanche de Champagne s'affirme comme l'héritière authentique. L'affaire de la Navarre fournit donc les insignes monarchiques qui permettent de surclasser leurs concurrents bretons. Familiers de la cour de France, les Dreux en connaissent tous les recoins. Ils copient ce qui se fait à Paris, à Saint-Denis, à Royaumont : ainsi, Robert de Bretagne est habillé comme Jean et Blanche de France, les enfants de Saint Louis. Ils savent se servir de leur culture capétienne pour faire connaître leurs ambitions ou répondre à la provocation du monarque mais ils ne font plus partie de la famille, ils lui ont préféré la parenté avec les Lusignan et le roi d'Angleterre. À la suite de son père, Jean I^{er} peut mener sa guerre d'escarmouches. Les Dreux connaissent leur adversaire, savent jouer avec le pouvoir parisien et lui décocher des pieds de nez.

La captation d'héritage opérée par Saint Louis justifie que l'affaire se traite dans la cour des grands. Yolande s'est chargée de réunir le tribunal. Dans le champ clos franco-anglais, tous les coups sont permis. La dégradation du roi de France, de si bonne et si pieuse mémoire, y est parachevée. Bien au fait des combinaisons et du savoir-faire de la famille capétienne, les Dreux de Bretagne lui ont tout pris, — couronne, sceptre, fleurs de lys —, ils peuvent savourer leur vengeance.

Dernière et habile manœuvre du pouvoir parisien, l'octroi de la pairie, en 1297, va contenir et bloquer pour un temps le processus d'accession à la souveraineté royale en Bretagne. Alors, après les pièces de bric et de broc, ramassées par les Dreux dans le grenier capétien, surgira enfin le mystique Charles de Blois, avec une pensée forte, une pensée construite, une idéologie fondée sur l'exploitation du passé monarchique breton.

Jean-Yves COPY

RÉSUMÉ

Pendant tout le XIII^e siècle, les Dreux se mobilisent pour la défense de leurs deux héritages, breton et navarrais. Quand Saint Louis leur subtilise le royaume pyrénéen, les tombeaux de Robert de Bretagne à Nantes, et d'Alix de Thouars, à Villeneuve, viennent dénoncer la culpabilité du roi de France.

S'invitant sur la couche funèbre de sa mère, Yolande de Bretagne, morte en 1272, se charge de réunir le tribunal. La veuve de Hugues XI de Lusignan préside à la recomposition politique de la famille ducale au profit des Plantagenets. Tel est l'enseignement d'une première approche, partielle, de l'impressionnant décor héraldique de Villeneuve.

Sa légitime aspiration à la dignité royale conduit le duc Jean I^{er} à s'enorgueillir. Son épitaphe est un cri de victoire, louant notamment le souverain de «l'avoir emporté sur ses ennemis». En face, dans l'autre camp, les Avaugour, les spoliés de 1213, savent montrer leur bon droit en ayant recours à des images fortes et aussi «magnifiques» que celles utilisées par les nouveaux-venus.

ANNEXE I

Description du tombeau de Robert de Bretagne, mort en 1259 (Nantes, couvent des Cordeliers), extraite de *l'Itinéraire de Bretagne en 1636* de Dubuisson-Aubenay, Nantes, 1898, II, p. 73-74

«Dans le milieu du chœur, au-dessus de la grande sépulture de Guillaume de Rieux, il y en a une plus petite, de pierre dure, élevée de deux piés sur terre, longue de cinq et large viron de deux, portant au dessus une autre plus courte et plus étroite, de bois, élevée encor prez d'un pié, couverte d'une lame de cuivre émaillée à fleurs, et creuse comme une bière, portant une statue d'enfant gisant, vestu d'une chemise dorée et ayant une calote ou béguin en teste ; icelle sépulture faite comme un sarcueil ou bière portant au dessus ladite statue, le tout émaillé de diverses couleurs, et tout autour est escrit en lettre noire d'émail :

*Quid sunt forma, genus ? Moritur locuples et egenus,
Proh dolor ! Heu ! Juvenes mors rapit atque senes.
Robertus, gratus puer, inclytus et praematurus,
Dives, honoratus, ortu claroque beatus,
Forma dotatus, hic subjacet intumulatus,
Patre Joanne satus Britonum duce, matreque natus
Blancha discreta, duce-regis sanguine creta,
Qui Robertus, rex illustris Navarreorum
Fortis et invictus, Theobaldi nomine dictus,
Et Campaniae quondam simul atque Blesensis
Claruit et dominus, pariterque comes palatinus.*

Puis tout autour de l'oreiller, aussy de cuivre émaillé à fleurs, sur lequel sa teste repose, il y a escrit aussy en émail noir :

Qui obiit IIII idus febroarii, anno Domini MCCLIX.

Les religieux disent luy avoir veu autrefois sur la teste une couronne qui a esté arrachée de là et ostée, aussy bien qu'un petit chien de bronze qu'il avait à ses piés.

Tout à l'entour, sur le bord ou limbe de la lame de cuivre, sont les armes de Dreux et de Dreux-Bretagne : échiqueté d'or et d'azur, au franc canton d'hermines ; item de Navarre, item de Champagne. Et ces mêmes armes sont aussy en plaques séparées, attachées contre le corps de bois de ladite bière ou sarcueil posé et porté, comme dit est, sur le tombeau de pierre.

C'estoit la façon de faire sépultures ainsy en ce temps ; et celle de la duchesse Blanche, mère de cest enfan, est comme cela, à une statue de cuivre gisante, accompagnée d'écussons de cuivre plaqués contre la sépulture, dans l'église Nostre Dame de la Joye laiz Ennebont.

Ce Robert est sans doute celui qu'Argentré (V, 25), en la liste des enfants du duc Jean 1er et de Blanche de Champagne ou de Navarre, dit estre né l'an 1250, mais ne dit point quand il mourut ni où il est enterré.

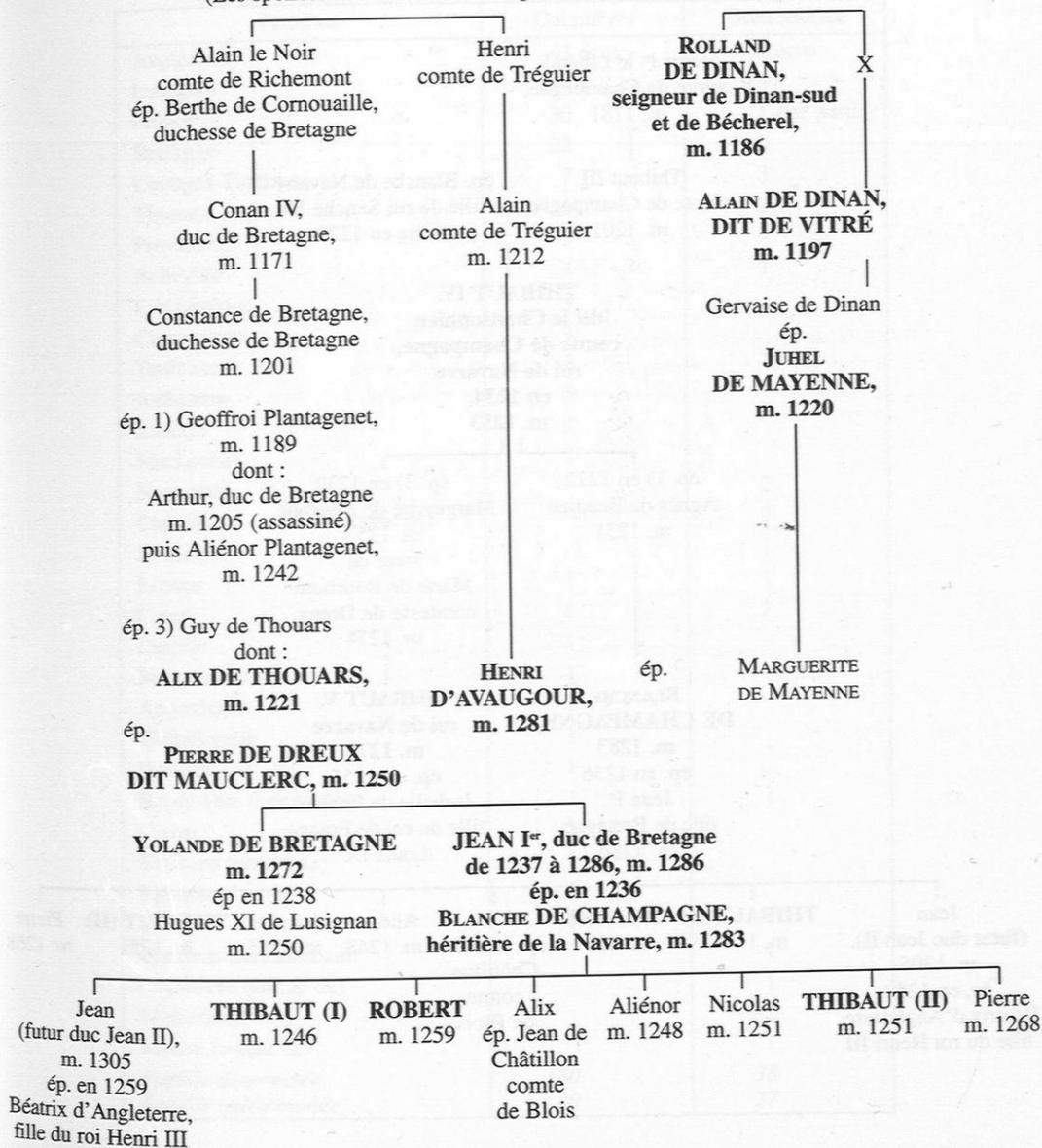
ANNEXE II

Description du tombeau du comte Alain en 1486 (Kéridy, Abbaye de Beauport), extraite de : Jules-Henri Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy, *Anciens évêchés de Bretagne...*, Paris, 1855-1879, VI, p. 246-247

«Nous ont oultre dit et relatté les dits abé et religieux, le dit fondeur et sa compaigne avoir esté inhumés et enterrés au cueur de l'esglise de la dite abbaye en ung enfeu magnifique qui y est, et tombe eslevée au dit cueur, entre le grant aultier et les chaares du dit cueur ou mylieu, en testification comme disent les dits abé et religieux, que le dit enfeu estoit à l'enterrement et sépulture du fondeur de la dicte abaye ; sur lequel enfeu il y la pourtiture du seigneur d'Avalgour et de Gouellou et sa compaigne, tout de plastre, en grant manifescence, sur la pourtiture duquel seigneur apiert un grant escu armoyé des armes d'Avalgour, qui sont d'argent à un chef de gueules, auquel enfeu apiert y estre peintes trois rancs d'armes en escuz, et en chascun ranc y a sept pères d'armes, et sont les armes de Tonquédec les tierces du premier ranc, qui sont de gueules à annelez d'argent, et ou quart y apiert macles que l'on dit estre les armes de Rohan, combien que pour la vétusté d'elles, icelles ne les aultres armes qui y sont ne puent estre anqueries pour en faire blason de mettaux et coulours aultrement que les dites armes de Tonquédec qui y appièrent clèremment du blason sus dit, mesmes... les armes de Tonquédec et le dit escu où sont les macles, appiert, ou segont ranc, en l'un des dits escuz... de sable que l'on dit estre les armes de Montfort ; aussy en aultre escu apiert une croix de sable que l'on dit estre les armes de Raes ; et en l'un des escuz du tiers renc y appiert des fussées que l'on dit estre les armes de Montaffilant. Mesme sur la paetrine de la pourtiture du dit seigneur d'Avalgour y avait peintes plusieurs armes, escuz et y apparoissent évidemment anticque peinture les armes de Tonquédec, du blason sus dit ; et disent les dits abé et religieux avoir ouy tout leur temps que les abés et religieux que parravant eulx ils avoient veuz céans que celles armes qui estoient esdits trois rencs en escuz, estoient les armes des plus prouches parents d'iceluy seigneur d'Avalgour y apposiez par ordre, ainsi qu'ils estoient prouches de son sanc, et que... la voix commune qui ainsi avoit coutume d'aasge en aultre en la dite abaye entre les abez, chanoines et religieux du dit moutier».

ANNEXE III
La succession de Bretagne au XIII^e siècle

(Les spoliés du Nord face aux Capétiens, les nouveaux-venus)



ANNEXE IV
La succession du royaume de Navarre

(Une héritière en droit, des héritiers potentiels, un héritier de fait)

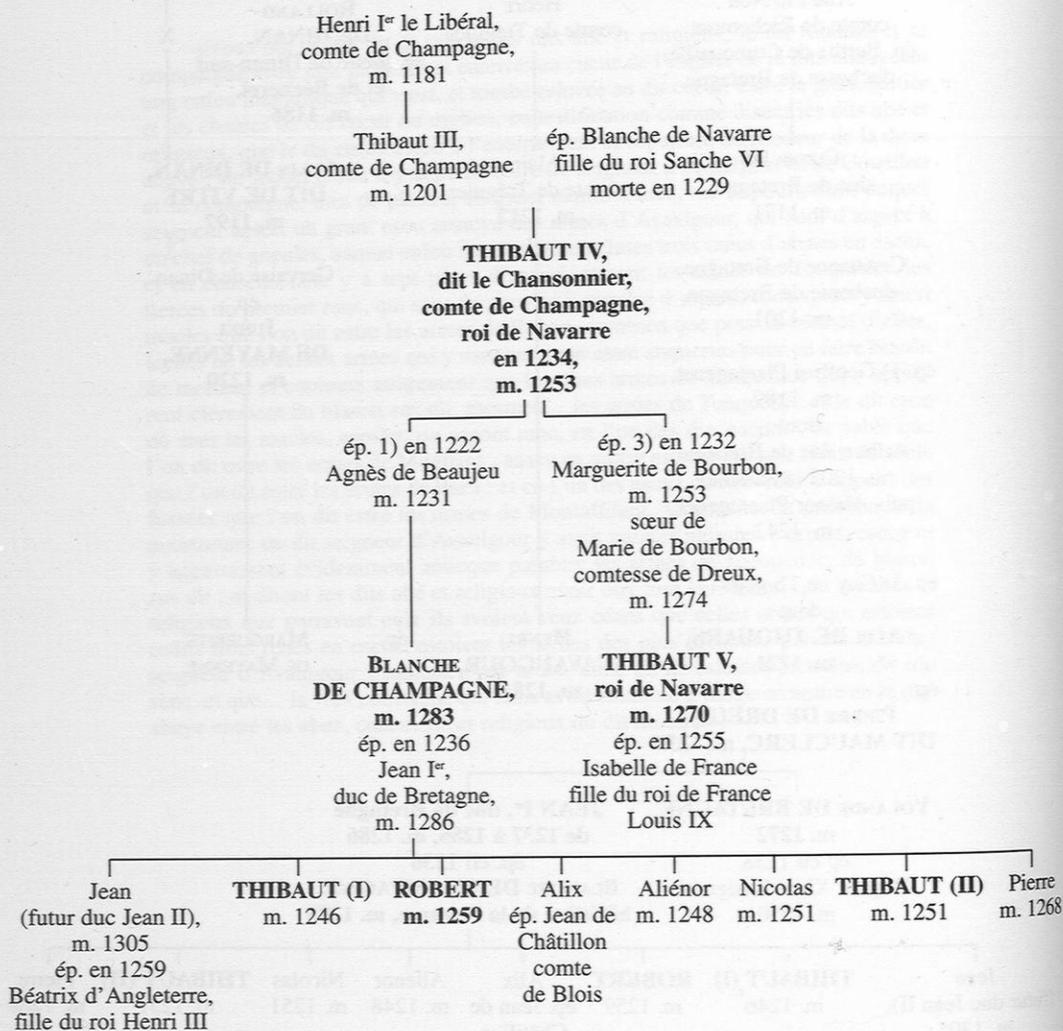


TABLEAU I

État de la recherche sur l'héraldique du tombeau d'Alix de Thouars et de Yolande de Bretagne (Gaignières : 220 écus et assimilés + dom Morice : 65 écus)

Familles	Gaignières	Dom Morice
Angleterre	41 écus	3 écus
Lusignan	34	13
France	30	1 écu parti
Bretagne	22	0
Limoges-Turenne	7	3
Thouars	6	2
Provence	5	
Belleville	4	1
Larchevêque	4	
Champagne	4	
Toulouse	3	1
Aubusson	3	
Rancon	2	
Machecoul	2	
Normandie		2
Châtillon-sur-Marne (comte de)		2
Jérusalem		1
Ecosse	1	1
Coucy	1	1
Castille	1	
Vermandois ?	1	
Angoulême	1	
Châtellerauld	1	
Beaujeu ?	1	
Bar-le-Duc (comte de)	1	1
Craon ?	1	
Soissons (comte de)	1	
Méranie	1	
Savoie	1	
Bourbon-Larchambault		1
Grand-Pré (comte de)		1
Mathefelon		2
Mâcon (comte de)		1
<i>Famille déterminée</i>	180	38
<i>Famille indéterminée</i>	40	27